

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Page

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Permanences	2
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	2
2	Accompagnement pédagogique	3
	Aides humaines	3
	Aides techniques	3
	Organisation au sein de chaque UFR	3
	Modalités d'aménagement des examens	3
	Bibliothèques	3
3	Médecine préventive	4
4	Orientation et insertion professionnelle	4
5	Vie pratique	5
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	5
	Transports	5
	Hébergement	7
	Restauration	9
	Accompagnement	9
	Aides financières	9
6	Vie étudiante	11
	Activités associatives et culturelles	11
	Activités physiques et sportives	11
7	Solidarité et sensibilisation	11
8	Politique handicap	11
	Infos plus ...	11

Universités & Ecoles

Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Paris 2 - Panthéon-Assas

Paris 3 - Sorbonne Nouvelle

Sorbonne Université, Faculté des Lettres

Paris Descartes

Sorbonne Université, Faculté de médecine -

Faculté de sciences

Paris 7 - Paris Diderot

Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Paris-Dauphine

Paris 10 - Paris Nanterre

Paris-Sud

Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)

Paris 13

Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)

Versailles St-Quentin-en-Yvelines

Evry-Val-d'Essonne

Cergy-Pontoise

Institut national des langues et civilisations orientales

Conservatoire national des arts et métiers

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

École nationale des chartes

École normale supérieure Paris-Saclay



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ Nom et localisation de la structure

Mission Handicap

Bureau 21 A, Bâtiment B, Campus Censier
13 rue Santeuil, 75231 Paris Cedex 05

A partir de septembre 2020, la Sorbonne Nouvelle occupera un campus neuf situé à Nation :

www.univ-paris3.fr/un-nouveau-campus-pour-la-sorbonne-nouvelle-546091.kjsp?RH=1508855323859

✓ Présentation de la structure

Le service universitaire a pour mission **d'accueillir et d'accompagner les étudiants en situation de handicap**. Il s'agit de répondre à vos besoins, de façon individuelle et confidentielle, en proposant des mesures d'ordre pédagogique qui peuvent concerner l'organisation de l'emploi du temps et la durée du cursus, l'accessibilité des cours et des supports de cours ou encore la passation des examens. Ces aménagements sont élaborés en concertation avec une équipe plurielle (les médecins de la Médecine préventive des étudiants, les équipes pédagogiques et les référents administratifs notamment). La Mission handicap veille à leur mise en œuvre.

L'ensemble des situations de handicap sont prises en considération (affections motrices, cognitives, psychiques, sensorielles, maladies invalidantes, accidents temporaires...) et vous pouvez nous solliciter que vous étudiez en présentiel ou à distance. **Il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu une reconnaissance administrative (MDPH) de sa situation de handicap pour avoir droit à des aménagements dans l'université.**

www.univ-paris3.fr/handicap

handicap@sorbonne-nouvelle.fr

Tél. : 01 45 87 79 29 - 01 45 87 78 49 - 01 45 87 79 55

✓ Permanences

Bureau 21 A, Bâtiment B, Campus Censier, 13 rue Santeuil, 75231 Paris Cedex 05

Du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi, de 9h30 à 12h

✓ Modalités d'une première prise de contact

Il est conseillé de prendre contact avec la Mission Handicap le plus tôt possible. Cependant, au besoin, un plan d'accompagnement peut être décidé en cours d'année ou répondre à une situation de handicap temporaire. Si vous êtes lycéen non encore inscrit dans l'université, vous pouvez prendre rendez-vous avec le service afin d'obtenir des informations sur la Sorbonne Nouvelle et les accompagnements proposés et afin de visiter l'établissement et d'assister à des cours.



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

2 **Accompagnement pédagogique**

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ **Aides humaines**

L'équipe de la Mission handicap accompagne les étudiants au fil de l'année. Elle rend accessible les supports de cours (numérisations, agrandissements et encodages braille). Et peut mettre en œuvre les actions suivantes : tutorats pédagogiques individualisés, prises de notes, travail et recherches en bibliothèque. Des enseignants référents handicap sont identifiés dans chaque formation et dans la Bibliothèque centrale. Lorsque la présence d'un interprète en langue des signes ou d'un codeur LPC est nécessaire, l'université fait appel à des organismes spécialisés.

✓ **Aides techniques**

La Mission Handicap dispose d'un matériel technique et spécialisé prêté dans certaines conditions (pour suivre les cours, pour effectuer les examens et pour réaliser des devoirs dans la salle de travail) :

- ordinateurs portables
- tablettes numériques
- visio-loupes
- dictaphones
- boucles magnétiques
- logiciels de reconnaissance vocale
- logiciels de synthèse vocale
- logiciel d'agrandissement et de lecture d'écran
- logiciels d'aide à l'écriture et à la lecture
- logiciels de correction de l'orthographe
- lecteur DAISY
- plage braille
- casiers à code pour dépôt de matériel
- cartes d'ascenseur
- fauteuil roulant

✓ **Organisation au sein de chaque UFR**

Il existe un enseignant référent handicap dans chaque formation. A consulter : www.univ-paris3.fr/les-referents-handicap-281374.kjsp?RH=1316441523697

✓ **Modalités d'aménagement des examens**

La Mission Handicap assure l'organisation de l'ensemble des examens avec aménagements (contrôles continus, contrôles terminaux et rattrapages) sauf lorsque l'enseignant.e est en mesure d'assurer une épreuve conforme au plan d'aménagement des examens de l'étudiant.e.

✓ **Les bibliothèques**

La Direction des bibliothèques universitaires (DBU) est composée d'une bibliothèque centrale (Campus Censier) et de dix bibliothèques spécialisées. Elle propose de riches collections correspondant aux disciplines étudiées dans notre université. Tous les types de documents y sont présents. Le portail documentaire Virtuouse+ permet de les interroger en ligne : www.dbu.univ-paris3.fr/fr
La bibliothèque centrale comprend deux salles (la salle de la Clef et la salle Santeuil). Différents outils techniques y sont mis à disposition des étudiants.

Pour connaître les outils destinés aux personnes non-voyantes et malvoyantes disponibles dans la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe, consultez le site :

www.bsb.univ-paris3.fr

Correspondante handicap à la bibliothèque centrale :

Laëtitia LECHAT - Campus Censier - Salle de la Clef, porte 163 - Tél. : 01 45 87 79 30
handicap-scd@sorbonne-nouvelle.fr



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Médecine préventive des étudiants

Bureau 247, Campus Censier Campus, 13 rue Santeuil, 75231 Paris Cedex 05

Secrétariat : Tél. : 01 45 87 40 32

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

Bureau 6, Bâtiment B, Campus Censier

La Mission Handicap et le BAIP de la Sorbonne Nouvelle, en partenariat avec l'association Cap Emploi 75, donnent la possibilité aux étudiants de préparer leur projet professionnel dès la première année de licence. Il s'agit d'une aide dans la mise en valeur de leurs connaissances et compétences mais également d'une aide à la recherche d'un stage ou d'un emploi.

L'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est également membre de la convention régionale *Atouts pour tous* dont l'objectif est d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap en les mettant notamment en relation avec des employeurs potentiels.



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

5 Vie pratique

✓ **Accessibilité du cadre bâti et circulation**

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Accessibilité des locaux :

www.univ-paris3.fr/accessibilite-des-locaux-129715.kjsp?RH=1207664539749

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ **Transports**

S'orienter vers l'établissement :

www.univ-paris3.fr/medias/fichier/quartiersorbonnenouvelle_1421416682673.pdf

S'orienter vers la structure Handicap :

www.univ-paris3.fr/medias/fichier/plancampuscensier_1406385210399.pdf

■ **Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel**

Île-de-France Mobilités (anciennement STIF) a mis en place un service spécifique de transport de porte à porte pour les élèves et les étudiants en situation de handicap. Service collectif, il permet le transport groupé d'élèves et d'étudiants dans des véhicules de petite capacité et adaptés à leurs besoins. Le fonctionnement de ce service est défini en fonction des emplois du temps des usagers. Ce service requiert un avis favorable de la CDAPH.

Formulaire de demande de transport à télécharger sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-scolaires-adaptes-4/>

Étudiants résidant en Seine-et-Marne (77)

C'est le Conseil départemental qui organise les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. **Pour connaître les modalités de prise en charge :**

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Le-transport-adapte



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

5 Vie pratique

■ Transports en commun : Forfait Améthyste

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM

Il s'agit d'un service de transport spécialisé destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité d'emprunter les transports en commun ou pour lesquelles cela représente une pénibilité excessive. Ce service met à disposition des véhicules adaptés pour se déplacer en Île-de-France quel que soit le motif du voyage. Il est proposé dans l'ensemble des départements franciliens.

Chaque département possédant son propre service PAM, il est nécessaire de faire une demande d'adhésion auprès de l'agence dont dépend le domicile du demandeur.

<https://www.vianavigo.com/accessibilite/service-PAM>

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ VIANAVIGO

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire.

<https://www.vianavigo.com/accueil>



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ **Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)**

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 15 mai. Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

Les étudiants peuvent via le site www.messervices.etudiant.gouv.fr faire une demande de logement (6 vœux sur 3 secteurs et 2 vœux par secteur).

CROUS de Paris

www.crous-paris.fr (service aux étudiants - mission CROUS handicap)

Le CROUS de Paris a une mission handicap dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap ou souffrant d'un trouble de santé reconnu par la MDPH. Une commission handicap se réunit début juin pour examiner les demandes de logement.

www.crous-paris.fr/aides-sociales/mission-crous-handicap

mission.handicap@crous-paris.fr

Tel : 01.40.51.35.57 (mardi, mercredi et vendredi)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Pour un premier contact, envoyer un mail en indiquant l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier et votre projet de formation.

→ *Des demandes de logements adaptés ou domotisés peuvent également être faites auprès des CROUS de Versailles et de Créteil.*

■ **Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF)**

La fondation propose des résidences étudiantes avec logements domotisés et services d'aide humaine intégrés.

Résidence étudiante adaptée à Paris :

REA Centre Colliard - 4 rue Quatrefages - Paris 5e

➤ Hébergement

- 16 logements conventionnés pour étudiants en situation de handicap
- un service d'aide humaine et d'accompagnement est présent 24h/24, 7j/7

Contact : Corinne Stephan - Tel : 06.34.29.34.19 - rea.colliard@fsef.net



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

5 Vie pratique

➤ **Santé**

Le centre Colliard dispose d'un centre de santé (consultations médecine générale et spécialités tiers payant), d'un centre de planification et d'éducation familiale, d'un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU Pascal) et d'un relais étudiants lycéens.

www.fsef.net/index.php/etablisements/centre-colliard/residence-adaptee-centre-colliard

Autre résidence FSEF en Ile-de-France :

Campus de Nanterre : Sylvie Daigle - Tel : 01.41.20.94.20 - rua.nanterre@fsef.net

Les résidences FSEF : www.fsef.net/index.php/etablisements/residence-pour-etudiants-handicapes

■ **Associations de logement étudiant à but non lucratif**

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

➤ **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite sont recensés dans chaque résidence. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

<https://www.aljt.com>

➤ **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ**

www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Plus de 2000 lits sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 27 structures. Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

5 Vie pratique

› Union nationale des maisons d'étudiants : UNME www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée.

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

› STUDEFI (EFIDIS) www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne), le Val d'Oise (Cergy) et à partir de septembre 2018, en Seine-et-Marne (Noisiel).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 75 77 33 27)

› FAC HABITAT www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

✓ Restauration

La **cafétéria** se situe au rez-de-chaussée du Campus Censier (bâtiment C), à côté des amphithéâtres A et B. Le menu est disponible en braille à la demande.

Un **restaurant universitaire** est implanté à 100 mètres du Campus Censier. Il comprend une rampe d'accès au 31 rue Geoffroy Saint-Hilaire. Les étudiants à mobilité réduite peuvent, accompagnés d'un camarade, déjeuner dans l'espace des personnels, complètement accessible.

✓ Accompagnement

Le CIDJ a développé le programme **HandiJeunes** destiné aux jeunes en situation de handicap. Une équipe de conseillers propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

www.cidj.com/handijeunes-aidez-les-jeunes-handicapes-a-etre-acteurs-de-leurs-choix/handijeunes-au-service-des-jeunes-et-des-familles



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

5 Vie pratique

✓ **Aides financières**

S'agissant des droits d'inscription administrative, la Sorbonne Nouvelle exonère les personnes justifiant d'«un taux d'incapacité» égal ou supérieur à 80%.

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

› **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait auprès du CROUS de son académie entre le 15 janvier et le 15 mai. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.

› **Bourse GIVEKA**

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› **Aide à la mobilité internationale** : Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par IDF Mobilités ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études** : aides gérées par la MDPH

› **Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire** : gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› **Aides au logement**

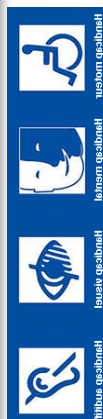
■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ **Avance LOCA-PASS** : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>



Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

www.univ-paris3.fr

6 Vie étudiante

✓ Activités associatives et culturelles

Le bureau de la vie étudiante

Bureau 13 (Bâtiment B, RdC) - Campus Censier
01 45 87 48 79 ou 48 80
bve@sorbonne-nouvelle.fr

Il est au service des étudiants pour les aider au quotidien et proposer des dispositifs visant à optimiser leur formation.

Il contribue au développement de la vie associative, à la vie du campus, et valorise l'engagement étudiant.

Le service d'action culturelle

Il propose également un atelier d'échecs.

✓ Activités physiques et sportives

Le service interuniversitaire des activités physiques et sportives (SUAPS). Ce service met en place différentes activités physiques ouvertes à tous.

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

l'organisation régulière de Journées de sensibilisation de la communauté universitaire aux handicaps, la création d'une unité d'enseignement « handicaps et société » en 2013-2014.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur handicap de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 a été adopté en 2016. Il peut être consulté sur la page web de la Mission handicap : <http://www.univ-paris3.fr/mission-handicap-21307.kjsp>

Infos plus...

Site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dédié aux étudiants handicapés :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24670/etudiants-en-situation-de-handicap.html

Service social étudiant

Bureau 222 (2^e étage)
Campus Censier

Tél. : 01 45 87 40 89

Les assistantes sociales du CROUS, présentes au bureau 222, vous donneront des informations concernant les bourses et peuvent vous apporter un soutien en cas de difficultés personnelles, familiales ou sociales.

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Livret de l'étudiant handicapé de Paris 3

Guide des enseignants de Paris 3

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : Michel Quéré
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Hélène Legault
Chef de projet : Nathalie Vallet-Vautrelle

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray
Avril 2015 - Mise à jour Mai 2019
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

